

PETITE REVUE

Le 18 septembre 1908, le Pape Pie X aura cinquante années de sacerdoce. Le monde catholique se prépare déjà à célébrer cet anniversaire avec la plus grande solennité. Durant cette année jubilaire de 1908, qu'il serait beau, dans toutes nos écoles catholiques, de faire réciter chaque jour aux élèves une courte mais fervente prière aux intentions du Saint-Père !

Le corps de saint Vincent de Paul a été transporté, en cachette, de Paris à Ans, Belgique. Les restes du grand saint ont été pieusement déposés sous le grand autel de la Maison provinciale des Filles de la Charité. Le grand serviteur de Dieu, des pauvres et de la France est donc désormais à l'abri de l'impiété qui gouverne actuellement notre malheureuse ancienne mère-patrie.

Il y a quelques semaines, M. le comte de Mun, assistant à un congrès de l'« Action libérale populaire » de France, s'est exprimé comme suit au cours d'une éloquente improvisation :

« Le sceau du christianisme a, pour les desseins divins, frappé notre nation, dans son berceau, d'une marque ineffaçable, qui la distingue entre toutes les nations, et qu'elle a, durant quatorze siècles, portée sur tous les chemins de sa merveilleuse épopée, des Champs de Tolbiac aux plaines de Patay, depuis la conversion d'Henri IV jusqu'à la grande réconciliation du Concordat, étonnant le monde au penchant des abîmes, par des sursauts libérateurs qui, toujours, quelles que fussent ses épreuves ou ses fautes, la ramenaient, pleine de vie, vers ses destins providentiels. »

Oscar II, roi de Suède, est mort le 8 décembre dernier, à l'âge de 78 ans. Le fils du défunt, le prince Gustave, est monté sur le trône, sous le nom de Gustave V.

La catastrophe de l'école d'Hochelaga vient d'avoir son épilogue devant la Cour Supérieure, à Montréal.

On se rappelle que l'an dernier, l'école protestante d'Hochelaga a été incendiée et que plusieurs élèves, sans compter la directrice, Mlle Maxwell, ont péri dans les flammes.

Le père de l'une des petites victimes, un M. Anderson, a pris une action en Cour Supérieure contre le bureau des commissaires d'écoles protestantes de Montréal, alléguant que la mort de son fils devait être attribuée à l'absence d'escaliers ou d'échelles de sauvetage, et partant, que les commissaires avaient montré une négligence coupable pour la sécurité des petits enfants.

Les commissaires d'écoles ont été condamnés à payer \$300 à M. Anderson.

La dépêche suivante, de Toronto, a été publiée dans un journal quotidien de Montréal, il y a quelques semaines :

Le Rév. Dr Wilson a protesté vigoureusement contre l'enlèvement des crucifix des classes de l'école de la rue Elizabeth, mais sa protestation n'a pas été entièrement approuvée dans les cercles officiels. On prétend de ce côté, que les écoles sont publiques et non protestantes, et qu'il n'est pas juste de suspendre des crucifix dans des classes fréquentées par des Juifs. De son côté, le rabbin Jacob ne reconnaît pas aux pasteurs le droit d'aller parler religion à l'école. On se demande dans le public, si comme à New-York, on va interdire le nom de Dieu à l'école, pour plaire aux Juifs.

M. A.-E. Charron, d'Ottawa, a récemment proposé un nouveau projet de drapeau. C'est un tricolore croisé de blanc. Nous doutons fort du succès du nouveau drapeau. Il nous semble que le Carillon-Sacré-Cœur, déjà si populaire, parle plus et mieux aux cœurs des Canadiens français.